Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260918-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le vingt-quatre septembre le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-09-18
Règlements intérieurs services péri et extra-scolaires

Date de convocation du Conseil municipal :
9 septembre 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, Mme EVEN, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, M. BICREL, Mme BARILLEC, M. CHEVAL, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, Mme COTTON - KERSIMON, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme LE PAGE Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

M. SALAÜN	procuration à	M Le Maire
M. POCHAUVIN	procuration à	Mme EVEN
M. JOLY	procuration à	M. COMBROUX

Absents :

Secrétaire de séance :
M. BICREL

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

G.H.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260918-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-18

Éducation

MODIFICATION RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ACCUEIL DE LOISIRS 3-12 ANS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Rédacteur : Anne Le Goff
Rapporteur : Marie-Christine Tinévez

Depuis juillet 2026, la Société publique brestoise de restauration (SPL) « Les cantines du Ponant » est le nouveau prestataire de restauration pour les écoles publiques et l'accueil de loisirs 3-12 ans (ALSH).

Dans ce cadre, il est proposé de supprimer l'utilisation de serviettes en papier à la faveur de serviettes en tissu qui seront fournies par les familles. Ce nouvel usage nécessite une modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs 3-12 ans et de l'accueil périscolaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de l'accueil de loisirs 3-12 ans et de l'accueil périscolaire à compter de septembre 2026.

Dans les écoles du Moulin et Isabelle-Autissier ainsi qu'à l'accueil de loisirs des 3-12 ans, les repas scolaires sont désormais élaborés par la Société publique brestoise de restauration (SPL) « Les cantines du Ponant » dont Gouesnou est désormais actionnaire.

En parallèle de ce changement de prestataire et dans la cadre de la lutte contre le gaspillage et de réduction des déchets, il est également proposé de supprimer l'utilisation de serviettes en papier à la faveur de serviettes en tissu qui seront fournies par les familles.

À Gouesnou, chaque midi, cela représente environ 350 serviettes en papier lors des repas à l'école et environ 100 en accueil de loisirs.

Afin de mettre en œuvre ce nouvel usage, un paragraphe a été ajouté aux règlements intérieurs de l'ALSH et du périscolaire pour tenir compte de cette évolution :

- ALSH : Art.9 / Fourniture de serviettes en tissu par les familles ;
- Périscolaire : Art.8 / Fourniture de serviettes en tissu par les familles

L'application de ces règlements est prévue à compter de septembre 2026.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les nouveaux règlements intérieurs de l'accueil de loisirs 3-12 ans et de l'accueil périscolaire, qui prendront effet en septembre 2026.

G. B.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260918-DE

Annexes :

- Règlement intérieur accueil de loisirs 3-12 ans
- Règlement intérieur accueil périscolaire

Avis de la commission Solidarités-Éducation du mardi 15 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité
Avis de la commission Moyens généraux du jeudi 17 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Le secrétaire de séance,

Gilbert Bicrel

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 24 septembre 2026

Le Maire,

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850